

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 février 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 213

présenté par

Mme Zitouni, M. Mbaye, Mme Galliard-Minier, M. Testé, M. Delpon, M. Fugit, Mme Boyer,  
M. Cormier-Bouligeon, M. Kerlogot, Mme Brulebois, M. Colas-Roy, Mme Rilhac, Mme Khedher,  
Mme Le Feur, Mme Vanceunebrock, Mme Lakrafi, M. Barbier, Mme Meynier-Millefert,  
M. Bonnell et Mme Lenne

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« permet aux élèves de comprendre »

les mots :

« inculque aux élèves ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il va de soi que l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires doit être renforcée. Plus que jamais, la loi ne doit pas seulement permettre la compréhension des enjeux environnementaux mais aussi en rappeler les enjeux, l'urgence et les moyens d'agir, dont l'école est à la fois un pilier et un moteur. Ainsi, le présent amendement vise à confirmer et consolider cet enseignement.